

COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 2 JUIN 2016

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de M. Daniel DELCROIX, 2nd Vice-Président

Titulaire(s) présent(s) : M. Laurent DUPORGE ; M. Bernard OGIEZ ; M. Alain LHERBIER ; M. Jean-Luc DAUCHY ; M. Eugène BINAISSE ; M. André JAKUBOWSKI ; M. Daniel DELCROIX.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s) : M. Yvon LEJEUNE ; M. Jean-Paul DECOURCELLES ; M. Michel BOUCHEZ ; M. Jean-Pierre CORBISEZ ; M. Jean HAJA ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Mauricette D'HERMY ; M. Philippe KEMEL ; M. Philippe MILOSZYK ; Mme Annick DUHAMEL ; M. Bernard CAILLIAU ; Mme Janine PROOT ; M. Alain WACHEUX ; Mme Marguerite DEPRES-AUDEBERT.

Suppléant(s) présent(s) : Mme Sabine VAN HEGHE ; Mme Donata HOCHART ; M. Daniel KRUSZKA ; Mme Samia GACI.

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s) : Mme Naceira VINCENT ; M. Sylvain ROBERT ; Mme Laurence DEPORTEER ; Mme Annie FLAMENT ; M. Nicolas COUSSEMENT ; M. Alain MASSON M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Marine TONDELIER ; Mme Ginette CHEMIN ; M. Didier HOLT ; M. René MARTIN ; M. Maurice LECOMTE ; M. Claude LEMAÎTRE ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Marc KOPACZYK ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Gérard PAILLARD.

Pouvoirs / Représentations : M. Jean-Pierre CORBISEZ représenté par Mme Sabine VAN HEGHE ; M. Michel BOUCHEZ représenté par Mme Donata HOCHART ; M. Yvon LEJEUNE représenté par Mme Samia GACI ; M. Jean-Paul DECOURCELLES représenté par M. Daniel KRUSZKA.

Invité(s) Présent(s) : *NEANT*

Secrétaire : M. Eugène BINAISSE

Administration : M. Fabrice SIROP ; Mme Elise JEANNE ; Mme Hélène LION ; M. Thierry FOUBERT ; M. Benoît DESCAMPS ; M. Paskal BARBELETTE ; Mme Valérie BABIC

Le Comité Syndical,

- A pris connaissance du relevé des décisions du Président n°2016/30/CS à 2016/42/CS.
- A approuvé sans formuler d'observations le procès-verbal du Comité syndical du 16 mars 2016.

1°) **Approuve** la convention relative à la réalisation et au financement du projet de ligne de bus à haut niveau de service Houdain - Bruay-la-Buissière - Béthune - Beuvry « Bulle 2 » avec l'Etat et l'Agence de financement des Infrastructures de Transport de France et **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité (11 voix)
2016/54/CS

2°) **Approuve** l'avenant n°37 à la convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs du SMT Artois-Gohelle - Euro 2016, **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer et à prendre toutes mesures utiles pour son exécution, **précise** que cet avenant entraîne une hausse de la contribution forfaitaire totale (2010-2016) de 254 974 euros HT, soit 0.12 %. Le taux cumulé de variation de la contribution forfaitaire avec les avenants précédents est de 2.32%.

Approuvé à l'unanimité (11 voix)
2016/52/CS

3°) **Approuve** l'avenant n°38 à la convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs du SMT Artois-Gohelle visant à prolonger la durée d'exécution du contrat de 4 mois, **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer et à prendre toutes mesures utiles pour son exécution, et **précise** que cet avenant n°38 entraîne une hausse de la contribution forfaitaire totale (2010-2016) de 13 284 169 euros HT, soit de 6.29 %. Le taux cumulé de variation de la contribution forfaitaire avec les avenants précédents est de 8.75%

Approuvé à l'unanimité (11 voix)
2016/53/CS

4°) **Autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM05 relatif à construction d'un dépôt de bus et de locaux administratifs et de maintenance selon une démarche environnementale à Grenay - Dépôt de Quadraparc avec les attributaires suivants :

- La société Eurovia concernant le lot n°1 (VRD - clôtures - espaces verts (Station carburant)) pour un montant de 2 179 933,25 € H.T.
- Le groupement composé de la société Sogea Caroni et Jean Lefebvre concernant le lot n°2 (gros œuvre étendu : gros œuvre - fondation - charpente métallique - ossature bois - couverture - bardage menuiseries extérieures / serrureries métalliques) pour un montant de 7 097 000,00 € H.T.
- La société SDI concernant le lot n°3 (parachèvement intérieur : cloisons - plafonds - menuiseries intérieures) pour un montant de 564 219,65 € H.T.
- Le groupement composé de la société SPDE et de la société CRI concernant le lot n°4 (finition : sol et dur - peinture - revêtement) pour un montant de 372 825,32 € H.T.
- La société SATELEC concernant le lot n°5 (électricité) pour un montant de 813 799,00 € H.T
- La société Delannoy Dewailly concernant le lot n°6 (chauffage - plomberie) pour un montant de 1 212 000,00 € H.T

autorise le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché, et **précise** que la procédure pour le lot n°7 (ascenseur) est déclarée sans suite et que lot n°8 (équipement) est déclaré infructueux ; ces deux lots seront relancés.

Approuvé à l'unanimité (11 voix)
2016/55/CS

5°) **Approuve** l'acquisition auprès de Monsieur Patrice Cuvillier, un immeuble sis 155, rue Elie Gruyelle à HENIN-BEAUMONT (62 110) - parcelle(s) cadastrée(s) BL n°585 pour une superficie totale de 681 m² et un montant total de 250 000 €, auxquels s'adjoindront les frais d'actes à la charge du SMT Artois-Gohelle estimés à 250 000 €, frais annexes non inclus, et **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette acquisition.

Approuvé à l'unanimité (11 voix)
2016/56/CS